

Le Comité de la Charte agrée l'association Elevages Sans Frontières

Le Comité de la Charte du Don en Confiance a octroyé son agrément à l'association Elevages Sans frontières.

Tout comme les 56 associations déjà agréées avant elle, l'association Elevages Sans frontières s'engage à respecter la charte de déontologie du Comité et à se soumettre à ses contrôles. « Je suis sûr que la démarche de rigueur et de transparence d'Elevages sans frontières séduira le public et les donateurs et les confortera dans leur décision de soutenir cette organisation comme les 56 déjà agréées » se félicite Michel Soublin, Président du Comité de la Charte.

Pour consulter la liste des 57 organisations qui sont agréées :

http://www.comitecharte.org/ewb_pages/o/organisations_Liste_simple.php

Elevages Sans Frontières

Elevages sans frontières aide des familles rurales dans les pays en développement à acquérir une autonomie durable grâce à l'élevage. En recevant des animaux, de l'équipement, une formation et une assistance locale, les familles se procurent une source durable de nourriture et de revenus.

Tous les projets de l'association sont basés sur le *passage du don* : pour chaque animal reçu, les éleveurs s'engagent à faire don d'une femelle née dans son élevage à une autre famille. Ce principe de microcrédit en animaux responsabilise les éleveurs, crée une solidarité et permet à une communauté entière de bénéficier de cette aide.

L'implication des bénéficiaires, l'adaptation aux traditions locales et à l'environnement garantissent l'impact à long terme de son action.

Active dans une douzaine de pays, principalement en Afrique et en Europe de l'Est, Elevages sans frontières finance ses projets grâce à la générosité des particuliers, à des subventions institutionnelles et à des partenariats avec des établissements scolaires et des entreprises.

<http://www.elevagessansfrontieres.org>

Le rôle du Comité de la Charte :

Le Comité de la charte du don en confiance est un organisme privé d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public. Sa vocation est de promouvoir une plus grande rigueur pour permettre le « don en confiance », à travers l'agrément qu'il accorde en toute indépendance à certaines de ces organisations. Il a pour objet d'assurer la confiance des donateurs et d'œuvrer dans leur intérêt en élaborant des bonnes pratiques et en en contrôlant l'application.

Depuis 1989, le Comité donne son agrément à des organisations qui y adhèrent volontairement et s'engagent solennellement non seulement à respecter la Charte de Déontologie mais aussi à se soumettre à un contrôle continu.

Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs du Comité sont le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée ; la rigueur de la gestion ; la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds ; et la transparence financière.

Seules les organisations agréées sont autorisées à apposer la marque d'agrément ci-dessous sur leurs documents. www.comitecharte.org



Service de Presse : Pour toute information complémentaire

Marie-Pierre Medouga-Ndjikessi* // 01 53 36 35 02/03 // 06 22 78 71 38 // contactpresse@comitecharte.org ou mp.medouga@orange.fr - * se prononce Jikessi